Décret n° 2021-616 du 31 décembre 2021
portant additif à la liste annexée au décret n° 2012-1250 du 17 décembre 2012 fixant et accordant une indemnité forfaitaire aux ayants droit de personnes décédées suite aux explosions du 4 mars 2012 à Brazzaville

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;
Vu la loi organique n° 36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances ;
Vu la loi n° 66-2020 du 31 décembre 2020 portant loi de finances pour l'année 2021 ;
Vu le décret n° 2012-1250 du 17 décembre 2012 fixant et accordant une indemnité forfaitaire aux ayants droit des personnes décédées suite aux explosions du 4 mars 2012 à Brazzaville ;
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 partant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;
Vu les décret n° 2021-301 du 15 mai 2021 et n° 2021-302 du 16 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu la liste des dossiers du sinistre du 4 mars 2012 ;
En Conseil des ministres,

Dérète :

Article premier : Il est ajouté à la liste des ayants droit des personnes décédées suite aux explosions du 4 mars 2012, M. **MPASSI (Faustin Jean Richard)**, frère cadet de feue **MOUZEMBO (Fannie Cecilia)** décédée suite aux explosions du 4 mars 2012 à Brazzaville.

Article 2 : Une indenmnité forfaitaire fixée à vingt-cinq millions (25.000.000) de francs CFA est accordée à M. **MPASSI** (**Faustin Jean Richard**).

Article 3 : Le bénéfice et l'acceptation de l'indemnité forfaitaire fixée à l'article 2 du présent décret emportent renonciation à toute action en justice contre l'Etat.

Article 4 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 31 décembre 2021

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Anatole Collinet MAKOSSO

Le ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones,

Aimé Ange Wilfrid BININGA

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Rigobert Roger ANDELY

Le ministre de la santé et de la population,

Gilbert MOKOKI

La ministre des affaires sociales
et de l'action humanitaire,

Irène Marie-Cécile MBOUKOU-KIMBATSA